

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal, au clergé de son diocèse. — V Mgr Alexis-Xyste Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe. — VI Les fêtes du sacre de Mgr Bernard. — VII Société d'une messe. — VIII Union Saint-Jean. — IX Ordo des fidèles.

## ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 25 février

CARÊME; exercices du mois de mars (1), premier vendredi du mois, neuvaine préparatoire (2) à la fête de S. Joseph.

## SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 4 mars

On ne peut faire le 1er dim. du carême aucun office même de 1ère cl., ni par conséquent de solennité de titulaire.

*La solennité de S. Casimir ne se fera cette année que par une mém. (sous une seule conclusion) à la messe, et par les 11 vêpres entières, avec mém. du dim.*

J. S.

## Prières des Quarante-Heures

|           |            |                                       |
|-----------|------------|---------------------------------------|
| LUNDI,    | 19 février | Hospice Saint-Joseph, rue Cathédrale. |
| MERCREDI, | 21 "       | Saint-Sulpice.                        |
| VENDREDI, | 23 "       | Bon-Pasteur (Maison-Provinciale).     |
| DIMANCHE, | 25 "       | Notre-Dame, à Montréal.               |

(1) Indulgences : 10 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, ont pendant ce mois, quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph ; — 20 indulgence plénière au jour de leur choix en ce mois, ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife.

(2) En faisant cette neuvaine, même privément, on peut gagner : 10 300 jours pour chaque exercice ; 20 une indulgence plénière dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 10 au 26 mars) en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape.